

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

PRESENTATION DU SIMULATEUR
SOUS SISPEA
16 SEPTEMBRE 2025



**12^e Programme
d'intervention**

2025-2030

Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires



RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux



- ❖ **Simplifier et améliorer la lisibilité du système de taxation**
- ❖ **Valorisation des performances des réseaux d'assainissement et d'eau potable**
- ❖ **Rééquilibrage contributions entre usagers**
- ❖ **Financement du Plan eau :**
Objectif + 30 M€ / an de recettes fiscales pour l'agence Artois-Picardie

Loi de finances 2024 / Application 2025

La réforme des redevances

Création de trois nouvelles redevances



Entrée en vigueur de la réforme des redevances depuis le 1^{er} janvier 2025 :

Création de 3 nouvelles redevances

Redevance sur la
consommation d'eau potable
(art. L213-10-4 C. Env.)

**Redevance pour
performance des réseaux
d'eau potable
(art. L213-10-5 C. Env.)**

Redevance pour
performance des systèmes
d'assainissement collectif
(art. L213-10-6 C. Env.)

Pour plus d'informations, voir
le webinar précédent de
[présentation de la réforme](#)

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable



Qui ? Comment ?

➤ Le principe général

Taxation des collectivités sur la performance des réseaux d'eau potable

➤ Les redevables

Commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

➤ Le calcul des redevances de performance

$$\begin{array}{ccccccc} \text{REDEVANCE} & = & \text{ASSIETTE} & \times & \text{TARIF} & \times & \text{COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL} \\ & & \text{(volume année N)} & & & & \text{(données techniques année N-2)} \end{array}$$



Pour l'année 2025, une modulation forfaitaire optimale de 0,2 est fixée

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Zoom sur le coefficient de modulation



➤ Calculé à l'échelle d'une entité de gestion (SISPEA)

➤ Appréciation :

☐ Du rendement (maîtrise des fuites) :

➔ Excellent rendement : abattement de 55%

☐ De la connaissance patrimoniale (état du réseau)

➔ Excellente connaissance du réseau : abattement de 25%

➔ **Au cumul, la collectivité peut prétendre à un abattement de 80 % du montant de sa redevance de performance des réseaux d'eau potable**



Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Zoom sur le coefficient de modulation



- Détermination du **coefficient de modulation global** pour une collectivité avec plusieurs entités de gestion :

Entité de gestion 1 : EG1

Volume entrant : VE1 m³

Coefficient de modulation : CM1

Entité de gestion 2 : EG2

Volume entrant : VE2 m³

Coefficient de modulation : CM2

Coefficient de modulation global = $(VE1 \times CM1 + VE2 \times CM2) / (VE1 + VE2) = CMG$

➔ Pondération du coefficient au regard des volumes entrant de chaque entité de gestion

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable



Saisie des données techniques sur SISPEA

Le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) devient l'outil unique de saisie des données techniques pour le calcul du coefficient de modulation de la redevance, selon le principe "dites-le nous une fois".

Un **outil de simulation** est mis à la disposition des collectivités sur **SISPEA**, afin d'appréhender les modulations à partir des données de fonctionnement 2024 en vue de la redevance due au titre de l'année 2026.

Les résultats du simulateur ne sont pas communiqués à l'agence de l'eau et ne sont en aucun cas opposables au calcul final de l'agence après déclaration fiscale.

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

Le calendrier

Etapes entre 2024 et 2028

VOUS
ÊTES
ICI

2024 (N-2)

2025 (N-1)

2026 (N)

2027 (N+1)

Collectivité

Compilation des données :
• Fonctionnement du service
• Actions de connaissance du patrimoine

SISPEA

Saisie des
données 2024

Estimation de
la modulation

Répercussion de l'estimation de
la redevance 2026 sur la facturation
des distributeurs auprès des
usagers

TELESERVICES

Déclaration
2026 :
• Volumes facturés
• Dégrèvements
• Données
techniques 2024

Versement
de la
redevance

Date butoir : 15/10

Date butoir : 31/03

Le calendrier

Focus dernier trimestre 2025

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Vous êtes compétent en matière de distribution d'eau potable, donc vous êtes redevable auprès de l'agence

INITIALISATION

1 Se connecter

« Dites-le-nous une fois »
via la plateforme SISPEA



3 Renseigner

L'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable avant le 15 octobre 2025



2 Vérifier

Les informations administratives, la composition et le fonctionnement du service d'eau potable



4 Simuler

Les données complétées permettent de calculer le coefficient de modulation de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable



5 Délibérer

Afin de déterminer le tarif de la contrevalet de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à appliquer sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2026
avant le 31 décembre 2025



TARIF MODULÉ

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau



OBSERVATOIRE NATIONAL
DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Bienvenue sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement ⓘ

Connexion ⓘ

Identifiant * champ obligatoire

Mot de passe * champ obligatoire




Captcha Le captcha est nécessaire * champ obligatoire

Se connecter

Mot de passe oublié ou non reçu ?

Si vous possédez un compte d'authentification mais que vous ne disposez plus de vos identifiants, réinitialisez votre mot de passe grâce à votre courriel ou votre identifiant en cliquant sur « Réinitialiser un mot de passe ». Si vous ne connaissez pas l'adresse mail ou l'identifiant à renseigner, contactez le gestionnaire local de votre département.

Réinitialiser un mot de passe

Nouveau : mise à jour des mots de passe de connexion

Procédure de réinitialisation de mot de passe

Le format du nouveau mot de passe :

- de 8 à 16 caractères
- une lettre majuscule
- une lettre minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial

Pour le réinitialiser, cliquer sur le bouton "réinitialiser un mot de passe" sous l'espace de connexion dans la rubrique dédiée et suivez les consignes. Un identifiant, le nouveau mot de passe et le captcha est à renseigner pour se connecter. Accès au mode opérateur.

La saisie des données des collectivités, prolongation jusqu'au 15 janvier

Le respect de cette échéance permet de publier chaque année, le rapport sur l'organisation et les performances des services d'eau et d'assainissement, d'orienter les politiques nationales de l'eau et de transmettre en toute transparence ces informations auprès des usagers sur le site web de l'Observatoire.

Accès au courrier d'appel à la saisie des données sur Sispea du 24 juin 2024 pour les collectivités co-signé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale et par l'OFB.

Actualité importante pour les collectivités : Sispea devient l'outil de saisie unique des données techniques nécessaires au calcul de la future redevance performance eau potable des agences de l'eau.

Gouvernance

Le pilotage technique du site contributeur de Sispea a été confié à l'Office Français de la Biodiversité. Le Ministère de la Transition Ecologique a le pilotage stratégique de la mission SISPEA. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif. Mentions légales du site disponibles ici.

Réinitialiser un mot de passe

Réinitialiser un mot de passe

Le simulateur

Utilisation



Bienvenue sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement ⓘ

Connexion ⓘ

Identifiant * champ obligatoire

Mot de passe * champ obligatoire

Captcha * champ obligatoire

Se connecter

Mot de passe oublié ou non reçu ?

Si vous possédez un compte d'authentification mais que vous ne disposez plus de vos identifiants, réinitialisez votre mot de passe grâce à votre courriel ou votre identifiant en cliquant sur « Réinitialiser un mot de passe ». Si vous ne connaissez pas l'adresse mail ou l'identifiant à renseigner, contactez le gestionnaire local de votre département.

Réinitialiser un mot de passe

Accès au site de diffusion des données de l'observatoire

Accès au site de diffusion des données de l'observatoire

Nouvelle assistance pour les collectivités pour le référentiel et les comptes utilisateurs

contact : sispea.referentiel@espella.fr

Exercice 2024 ouvert (date butoir 15 octobre)

Attention, avant toute saisie, les collectivités ont à vérifier au préalable la conformité de leur référentiel 2024 sur les entités de gestion et les ouvrages

La saisie des données pour toutes les collectivités est à réaliser avant le 15 octobre 2025. Ces données permettent de publier chaque année, le rapport sur l'organisation et les performances des services d'eau et d'assainissement, d'orienter les politiques nationales de l'eau et de transmettre en toute transparence ces informations auprès des usagers sur le site web de l'Observatoire (courrier d'appel à la saisie des données sur Sispea).

Actualité importante : Sispea devient l'outil de saisie unique des données techniques nécessaires au calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau potable des agences de l'eau. Le **simulateur sera fonctionnel à partir du 19 août 2025** pour les données 2024 nécessaires pour la redevance 2026. En attendant, vous pouvez utiliser le fichier canevasAEP disponible dans l'espace documentation/redevances.

Attention : ne pas utiliser le simulateur en ligne jusqu'au 19 août 2025

Procédure de réinitialisation de mot de passe de connexion

Le format du nouveau mot de passe doit contenir **de 8 à 16 caractères, une lettre majuscule, une lettre minuscule, un chiffre et un caractère spécial**. Pour le réinitialiser, cliquer sur le bouton "réinitialiser un mot de passe" sous l'espace de connexion dans la rubrique dédiée et suivez les consignes. Pour en savoir plus, voir l'accès au mode opératoire de connexion.

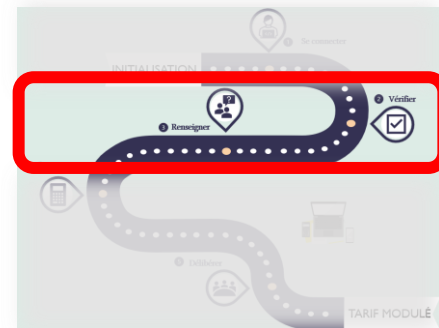


Gouvernance

Le pilotage technique du site contributeur de Sispea a été confié à l'Office Français de la Biodiversité. Le Ministère de la Transition Ecologique a le pilotage stratégique de la mission SISPEA. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif. Mentions légales du site disponibles ici.

Le simulateur

Utilisation



Collectivité

COLLECTIVITE X



Actions

Historique

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Filtrer par compétence



2 entités de gestion relevant de la collectivité en 2025

Nom	Eau potable			Assainissement collectif			Assainissement non collectif	
eau potable : Régie	✓	✓	✓					
eau potable : DSP	✓	✓	✓					

Page 1 sur 1

Résultats par page: 25

Vers saisie
des
indicateurs

Le simulateur

Utilisation



Collectivité » Collectivité X Entité de gestion » Régie Année 2024 Données de l'entité de gestion Publié non vérifié

Tarifs Qualité de l'eau Réseau Abonnés Gestion financière Simulateur Diagnostic Alertes Aides

P104.3 - Rendement du réseau de distribution

Production propre du service

- VP.194 - Volume produit à partir de ce prélèvement

Ouvrage(s)

FORAGE (SISEAUX 080000304)

VP.059 - Volume produit

VP.060 - Volume importé

VP.061 - Volume exporté

VP.063 - Volume comptabilisé domestique

VP.201 - Volume comptabilisé non domestique

VP.232 - Volumes consommés comptabilisés

VP.221 - Volumes consommés sans comptage

VP.220 - Volume de service du réseau

Conformité au décret Rendement

VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements

P104.3 - Rendement du réseau de distribution

2 accès au simulateur

Remerciements

Nous vous confirmons que les données techniques attendues par les agences de l'eau sont désormais complètes pour permettre le calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau potable pour cette entité de gestion.

Nous vous en remercions.

Vous êtes invités à poursuivre la saisie sur les autres éventuelles entités de gestion et à publier dans les meilleurs délais les indicateurs réglementaires de l'Observatoire afin de respecter la réglementation en vigueur.

Enfin, la validation de votre télédéclaration est à réaliser sur le portail téléservices de l'agence de l'eau avant le 31 mars de l'année n+2 (exemple : pour les données 2024 saisies en 2025, la télédéclaration est attendue avant le 31 mars 2027) : <https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/Accueil.aspx?ReturnUrl=%2f>

L'Observatoire national des SPEA

Fermer

Pour changer d'entité de gestion, cliquer sur la flèche v située à droite du filtre entité de gestion

Le simulateur

Utilisation



Pour chaque entité de gestion

Collectivité >

COLLECTIVITE X

Entité de gestion >

Régie

▼

Année

2024

Données de l'entité de gestion

Publié non vérifié

ℹ️

≡ Actions

Ce simulateur vous permet d'estimer le coefficient de modulation de la redevance performance eau potable d'une entité de gestion. Il est calculé à partir des données de l'année N-2 de l'entité de gestion pour la redevance performance de l'année N. Pour en savoir plus et accéder aux formules de calcul du canevas AEP. [ℹ️](#)

Pour toutes questions sur le résultat ou les modalités de calcul du simulateur, veuillez prendre contact avec l'agence de l'eau de rattachement. [ℹ️](#)

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance



Simulation des coefficients

Coefficient de performance retenu (entre 0 et 0,55)



Coefficient de gestion patrimoniale retenu (entre 0 et 0,25)



Coefficient de modulation de l'entité de gestion

Détail des
données

0,46



0,25



0,29



⬅️ Revenir sur l'interface standard

⌵ Tout déplier

Le simulateur

Utilisation



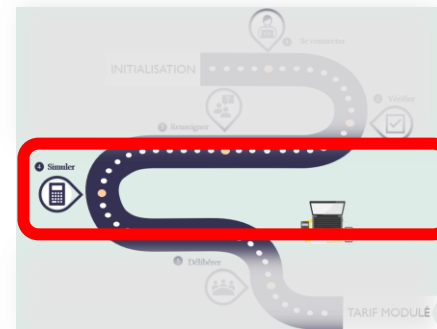
Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance —

- D101.0 - Nombre d'habitants desservis
- VP.056 - Nombre d'abonnés
- VP.059 - Volume produit
- VP.060 - Volume importé
- VP.061 - Volume exporté
- VP.063 - Volume comptabilisé domestique
- VP.201 - Volume comptabilisé non domestique
- DC.344 - Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel
- VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements
- VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)
- VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)
- VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à j...
- VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)
- VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)
- VP.246 - Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites (10 points)
- VP.248 - Existence d'un programme d'actions (10 points)

103 544	hab
46 197	ab
5 879 325	m³
129 566	m³
383 725	m³
3 276 000	m³
1 378 695	m³
0	m³
719,30	km
26,92	km
Oui	
Oui	
100,00	%
100,00	%
Oui	
Oui	

Le simulateur

Utilisation



A l'échelle de la collectivité :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Sispea** [Référentiels](#) [Données des services](#) [Outils](#) [Documentation](#) [Assistance](#) [M. Le Président](#) [Paramètres](#) [Ajout](#)

Collectivité » **COLLECTIVITE X** Entité de gestion » ***** Ensemble de la compétence ***** Année **2024** Données de la compétence **Lots de données visées**

eau potable

Ce simulateur vous permet d'estimer l'*** Ensemble de la compétence *** edevance performance eau potable de la collectivité. Il varie de 0,2 (réseau d'eau potable le plus performant) à 1 (réseau d'eau potable non performant). Il est calculé à partir des données de l'année N-2 de l'entité de gestion pour Régie DSP

Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'agence de l'eau de rattachement.

Coefficient de modulation global de la collectivité

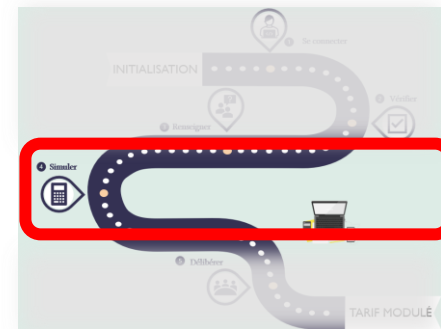
Volume entrant total

0,25

238 550 m³

Le simulateur

Utilisation



Vous disposez à présent du coefficient de modulation global pour la performance des réseaux d'eau potable de votre collectivité avec plusieurs entités de gestion.

Coefficient de modulation global = 0,25

A partir de cette simulation du coefficient de modulation global, vous serez en mesure de définir le montant de la contre-valeur de cette redevance, et traduire ce montant en un supplément de prix à appliquer sur la facturation de l'année 2026.

Rappel du tarif voté pour 2026 : 0,10 €/m³

Contre-valeur = 0,10 (tarif) x 0,25 (coefficient de modulation global) = 0,025 €/m³

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable



Production du GT coordonné par FNCCR-DEB – V 22/11/2024

Modèle de délibération relative à la redevance consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

(un autre modèle sera proposé pour les années suivantes afin d'intégrer les coefficients de modulation)

GRILLE DE LECTURE :

En jaune figurent les dispositions à compléter ou les choix à faire par la collectivité

En rose les paragraphes applicables en cas de gestion déléguée

En bleu le paragraphe applicable en cas de régie à simple autonomie financière ayant donné un avis

Le Comité syndical / conseil communautaire / conseil métropolitain / conseil municipal / conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-2, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°XXX du XXX 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau XXX portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre XXX et YYYY entré en vigueur le XXX et notamment son article XXX (relatif au recouvrement et au reversement de la part collectivité),

Vu la convention de mandat en date du XXXX conclue entre XXXX et YYYY sur le fondement de l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'encaissement et le reversement de la part collectivité, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au BOPF-GCP-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE17049881),

Il vous appartient d'adopter une délibération afin de déterminer le montant du supplément de prix à appliquer sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2026 et nécessairement avant le 31 décembre 2025.

Cette délibération n'a pas vocation à être validée par l'agence de l'eau

RÉFORME DES REDEVANCES

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Présentation du simulateur sous SISPEA

La réforme des redevances

Adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux
Création de trois nouvelles redevances

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Qui ? Comment ?
Zoom sur le coefficient de modulation
Saisie des données techniques sur SISPEA

Le calendrier

Étapes entre 2024 et 2028
Focus dernier trimestre 2025

Le simulateur

Utilisation

Délibération

Par la commune ou son établissement public de coopération compétent en matière de distribution d'eau potable

L'accompagnement

Par l'OFB
Par l'Agence de l'Eau

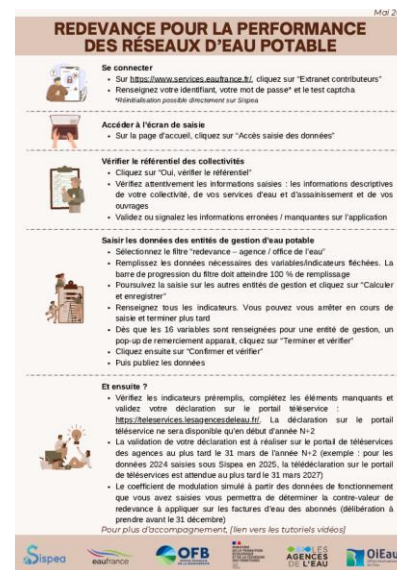
L'accompagnement

Par l'OFB

Plaquette générale



Pas à pas



Pour toute information :

- Site internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : [Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement \(eaufrance.fr\)](https://observatoire.servicespublicsdeleau.fr/)

En cas de question particulière :

- Formulaire de contact : [Contact - Sispea \(eaufrance.fr\)](https://eaufrance.fr/contact)

En cas de modification sur la composition du service d'eau potable décrite dans SISPEA :

- Contact : sispea.referentiel@espelia.fr

L'accompagnement

Par l'Agence de l'Eau

Plaquette générale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

POLITIQUE DE L'EAU RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances devront pour assurer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est une occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique « redevances publiques ».

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Décryptage Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

QUI EST CONCERNÉ ?

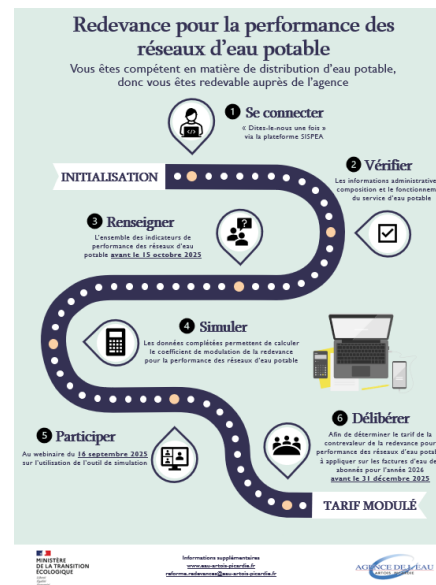
Les communes ou établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable mentionnés à l'article L. 2224-71 du code général des collectivités territoriales.

CALCUL DE LA REDEVANCE

REDEVANCE	BASE	TARIF	COEFFICIENT DE MODULATION
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	Volume d'eau potable facturé par habitant (à quelle zone est rattaché le point de compteur individuel avant le 31/12/2024)	Le tarif est défini en fonction du type de service (technique, eau chaude, eau froide, etc.) et du volume de consommation (à partir de 100 m³/an)	Le tarif est défini en fonction du type de service (technique, eau chaude, eau froide, etc.) et du volume de consommation (à partir de 100 m³/an)

La somme des volumes entrants est calculée à l'échelle de la commune ou de l'établissement public compétent. Les volumes entrants correspondent à la somme du volume produit et du volume importé (chiffre d'entrée du volume entrant).

Pas à pas



Pour toute information :

- Site internet de l'agence : www.eau-artois-picardie.fr

En cas de question particulière :

- Boite mail spécifique : reform.redevances@eau-artois-picardie.fr

Des questions ?

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

OFB

25 SEPTEMBRE 2025
À PARTIR DE 14H30



Webinaire national sur [IdealCO](#)
(Code d'inscription : SISPEA25)

AGENCE DE L'EAU

30 SEPTEMBRE 2025
À PARTIR DE 10H



RÉFORME DES REDEVANCES
Redevance pour performance des
systèmes d'assainissement collectif

PRESENTATION DU SIMULATEUR
PERFORMANCE ASSAINISSEMENT
30 SEPTEMBRE 2025



MERCI POUR VOTRE ATTENTION